

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
DURANT LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE DU GENERAL CHERIN**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier des Palmes Académiques,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre 2, Titre 1 : Police, Chapitre 1 : Dispositions générales - Chapitre 2 : Police municipale, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, et Chapitre 3, Section 1 : Police de la circulation et du stationnement, articles L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : A compter du 20 janvier 2012, et jusqu'à la fin des travaux de réaménagement de voirie de la rue du Général Chérin,

- **La circulation et le stationnement pourront être modifiés en fonction des nécessités du chantier.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leur propriétaire à l'initiative des Services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 5 janvier 2012

Pour le Maire
Adjoint délégué,



Antoine SEARA